

BULLETIN

du Bureau de Presse Ukrainien

 N° 17 (158)

PUBLICATION MENSUELLE

L'Ukraine et le problème des Détroits.

— Genève. B. P. U. — Le délégué du Gouvernement National Ukrainien a présenté à la Conférence des Détroits qui a eu lieu à Montreux un mémoire exposant le point de vue de l'Ukraine sur le problème des Détroits, mémoire que nous reproduisons ci-dessous in-extenso.

« Les droits de l'Ukraine et de la Géorgie ont été pris en considération à la Conférence de Lausanne, malgré que ces deux Etats n'y aient pas été représentés. La convention (par les articles 10, 11 et 12) leur a tacitement réservé des places dans la Commission des Détroits à côté des autres Etats riverains. Le délégué de la République Soviétique a accepté cet état de choses puisque, au moment de la Conférence de Lausanne, l'Union des Républiques Soviétiques n'était pas encore constituée ; par conséquent, Moscou reconnaissait l'indépendance de l'Ukraine et de la Géorgie.

« Tout autre est la situation, en 1936, à la Conférence de Montreux : le délégué de l'Union Soviétique prétend représenter toutes les républiques Soviétiques, donc l'Ukraine et la Géorgie. A maintes reprises, à Genève, nous avons eu l'honneur de présenter nos protestations et de signaler aux membres de la Société des Nations que l'Ukraine Nationale n'a jamais donné les pleins pouvoirs au gouvernement de Moscou de traiter en son nom. Ce gouvernement est considéré en Ukraine comme un gouvernement d'occupation.

« L'Ukraine qui se trouve sous la domination soviétique n'est pas libre pour pouvoir exprimer son point de vue sur les questions qui touchent à ses intérêts vitaux et n'a aucun moyen de les défendre officiellement dans une conférence internationale. Mais nous espérons que les membres de la Conférence de Montreux voudront bien prendre en considération notre exposé qui contient le point de vue de l'Ukraine, tel qu'il avait été établi, depuis des années, par le Gouvernement National de la République Démocratique Ukrainienne, se trouvant actuellement en exil.

« Tous les problèmes qui concernent la Mer Noire et les Détroits présentent un intérêt primordial pour l'Ukraine. Les frontières de l'Ukraine, même telles qu'elles sont établies actuellement par l'Union Soviétique, englobent les ports principaux du littoral septentrional de la Mer Noire — comme Odessa, Mykolajiv (Nikolaïev) et Kherson — et suivent les côtes de la Mer d'Azov, s'étendant bien au-delà de Perekop. Si l'on prend en considération le fait que le Caucase, les pays des Cosaques (Kouban et Don), la Crimée, avec sa population ukraino-tartare, ne sont attachés qu'artificiellement à la Russie Soviétique et qu'ils ont également prouvé leur volonté de se détacher de Moscou, il devient clair que, dès que l'Ukraine aura réalisé son indépendance, la Russie n'aura que des intérêts très limités sur la Mer Noire ou même qu'elle cessera d'être un Etat riverain.

« Les intérêts de l'Ukraine dans le problème des Détroits ne sont point les mêmes que ceux de l'ancien Empire russe et de son successeur, la Russie Soviétique. L'Ukraine, tout naturellement, n'a aucune des prétentions séculaires de la Russie qui a toujours aspiré à la possession d'Istanbul et des Détroits. Ces prétentions, profondément enracinées dans la conscience russe, ne sont actuellement qu'assoupis, et, si Moscou se croyait en état de pouvoir les réaliser, nécessairement, elle ferait de nouveau valoir ses revendications.

« L'Ukraine Nationale, tout en éprouvant une sympathie traditionnelle pour la Turquie, ennemie séculaire de l'impérialisme russe, et tout en reconnaissant comme absolument légitime son désir de trouver la garantie de sa sécurité, croit que la liberté des Détroits est une condition de la prospérité de tous les pays riverains de la Mer Noire.

« L'Ukraine est absolument opposée à l'ancienne thèse de l'impérialisme moscovite qui voudrait considérer cette mer comme une mer russe, fermée, autant

que possible, pour le reste du monde. L'Ukraine croit qu'il n'y a pas de raison d'établir pour les Dardanelles et le Bosphore un régime différent de celui qui régit le détroit de Gibraltar ou le canal de Suez.

« La Mer Noire n'étant qu'un prolongement de la Méditerranée, ce serait diminuer considérablement son importance et celle de tous les pays riverains, que de la couper artificiellement de cette Mer et de l'Océan. L'Ukraine, pays méditerranéen, doit avoir par la voie maritime des relations directes avec toutes les nations du monde.

« La constitution actuelle de l'U. R. S. S. par son article 4, ainsi que le projet de la constitution nouvelle par son article 17, reconnaissent, au moins théoriquement, à l'Ukraine, ainsi qu'à la Ruthénie Blanche, à la Géorgie et aux autres Républiques du Caucase et du Turkestan le droit de se détacher librement de l'Union soviétique. Le jour où l'Ukraine pourra réaliser ce droit, elle sera appelée à jouer un rôle très actif dans les problèmes de la Mer Noire. C'est pour cette raison, que nous croyons de notre devoir de faire entendre la voix de l'Ukraine au moment où un nouveau régime des Détroits doit être établi. Nous espérons que la Commission des Détroits sera maintenue et que les places qui y ont été réservées à l'Ukraine et à la Géorgie par le traité de Lausanne le seront également. »

La découverte d'une organisation clandestine ukrainienne en Extrême-Orient ?

— Paris, B. P. U. — Le journal *Le Communiste*, paraissant en langue ukrainienne à Kharkiv, publie à la date du 6 juin une information d'après laquelle à Slavgorod, en Sibirie (Région Novosibirsky), une importante organisation ukrainienne aurait été découverte. A sa tête se trouverait le communiste Pankiv. Le journal prétend que les autorités auraient établi que cette organisation a l'appui des communistes ukrainiens de Kiev et de Kharkiv. Simultanément elle aurait entretenu des relations suivies avec les organisations ukrainiennes de Mandchou-Dé-Go, dont elle aurait reçu des journaux et des publications ukrainiennes imprimés en dehors des frontières de l'Union soviétique. De nombreuses arrestations auraient été opérées à Kiev, Kharkiv et dans l'Extrême-Orient soviétique.

La lutte des paysans ukrainiens contre le communisme agricole.

— Paris, B. P. U. — Le fameux statut agraire octroyé par Staline au commencement de 1935 et qui devait fixer le régime des kolkhoses est systématiquement violé par les paysans ukrainiens. Le journal *Visly* (N° 114), paraissant à Kiev en langue ukrainienne, consacre à ces infractions son éditorial, où il est constaté que la résistance des paysans n'a pas seulement des causes d'ordre social, mais doit être considérée, en premier lieu, comme une opposition nationaliste de la population ukrainienne contre le régime. Le journal estime qu'il faut réagir contre ces éléments koulaks et pétliouris qui s'obstinent à ignorer le statut de Staline ».

Mais en quoi consistent donc ces violations? — Les kolkhoses vendent ou louent les terres de la communauté les uns aux autres ou même à des particuliers ; les membres du parti communiste sont fréquemment exclus des kolkhoses sous prétexte de mauvais travail ; le travail dans les kolkhoses est régi par des règlements établis par les kolkhoses mêmes, au lieu de suivre à la lettre les prescriptions du statut de travail.

Le même journal (N° 97) constate que dans la région de Lipetz (près de Kharkiv) la vente et la location de la terre des kolkhoses est devenue presque une règle malgré toutes les mesures prises par les autorités. Cette même feuille déplore encore des faits analogues dans la région de Poltava et ailleurs.

Manifestations, à Odessa, le jour anniversaire de la proclamation de l'indépendance de l'Ukraine.

— Lwow, B.P.U. — Le journal *Nedily* (N° 356) paraissant à Lwow donne des informations très intéressantes sur les manifestations qui ont eu lieu à Odessa, informations que l'on retrouve également dans les journaux soviétiques *Le Communiste* et *Pravda*.

Ces journaux avouent que « des éléments réactionnaires, sachant qu'Odessa est une ville cosmopolite où se rencontrent divers peuples et que visitent les représentants des nations étrangères, ont voulu montrer à ces derniers qu'il y avait des gens hostiles à notre régime. A cette fin, ils ont rassemblé, le 22 janvier, quelques milliers d'ouvriers et de matelots qui ont formé un cortège et ont suivi

le boulevard Thaelmann. En tête, des femmes et des enfants portaient des torchons (sic) jaunes et bleus, les carriers et les matelots les suivirent. Tout au long poussaient des cris incompréhensibles (sic) ».

Les manifestants ont été chargés par la milice et dispersés en laissant sur place plusieurs dizaines de morts. Ceux des manifestants qui ont pu être arrêtés ont été déferés devant les tribunaux. Trois étudiants ont déjà été condamnés à mort, d'autres attendent encore le verdict. Ils ne sont pas seulement accusés d'avoir pris part à la manifestation, mais également de s'être rendus coupables de propagande antisoviétique et d'avoir répandu des tracts conçus dans l'esprit nationaliste ukrainien.

La nouvelle constitution de l'U. R. S. S.

— Paris, B. P. U. — Le Comité d'Amitié des peuples du Caucase, du Turkestan et de l'Ukraine a consacré une soirée à la discussion du projet de la nouvelle constitution de l'U. R. S. S. M. Guéguitchkori, ancien Ministre, a ouvert la discussion en donnant une analyse juridique de cet acte. Il est arrivé à la conclusion que cette nouvelle constitution ne donne aucun avantage nouveau aux peuples opprimés par Moscou. Bien au contraire, l'orateur considère que de la comparaison de la nouvelle constitution avec celle de 1923, il ressort nettement qu'un nouvel accroissement de la centralisation dans l'Union soviétique va avoir lieu. D'autres orateurs ont analysé du point de vue économique ce projet de nouvelle constitution qui, tout en reconnaissant théoriquement la souveraineté de chacune des républiques soviétiques, leur enlève, en réalité, la base économique de leur existence, en traitant l'Ukraine, le Caucase, le Turkestan en colonies exploitées au profit du Centre.

Le 10^e anniversaire de la mort de Simon Petlura.

— Paris, B. P. U. — Comme il a déjà été annoncé dans le précédent numéro du *Bulletin*, de nombreuses solennités commémoratives ont eu lieu, le 25 mai, dans tous les pays où résident actuellement des Ukrainiens, et, en premier lieu, à Paris, à l'occasion du 10^e anniversaire de la mort de Simon Petlura, Président du Directoire et Ataman-en-Chef des Armées de la République Démocratique Ukrainienne.

D'imposantes manifestations ont également eu lieu à cette occasion à Lwow où la société sportive « Louhy » a organisé un défile auquel ont pris part plus de trois mille défilés, venus de toute la Galicie. Une réunion solennelle s'est déroulée ensuite en présence des parlementaires, de nombreuses délégations de diverses organisations ukrainiennes et des autorités municipales.

Conformément à la circulaire archépiscopale de S. E. le Métropolitain André Szepiyecki, des messes ont été dites dans toutes les paroisses de Galicie pour le repos de l'âme de Simon Petlura messes suivies de réunions solennelles.

En Volhynie, de nombreuses fêtes commémoratives ont également été organisées.

À Varsovie, la colonie ukrainienne s'est réunie en présence des représentants des peuples opprimés par l'U. R. S. S. pour commémorer son héros national.

De semblables manifestations ont eu lieu à Berlin, à Prague, à Bucarest, à Sofia.

Toute la presse ukrainienne d'Europe et d'Amérique a publié des portraits de Petlura et a consacré de très nombreux articles à sa vie et à son activité.

La Société des Nations et les peuples opprimés.

— Londres, B. P. U. — En juin, a eu lieu, à Glasgow, en Ecosse, la session annuelle de l'Assemblée plénière de l'Union Internationale des Associations pour la S. D. N.

La défaite brusque et rapide de l'Éthiopie a été vivement commentée au congrès. L'assemblée a adopté une résolution condamnant l'attitude de l'Italie. Simultanément, le problème de la réforme de la S. D. N. a été abordé. À cette occasion, le professeur Choulgaïne, délégué de l'Ukraine, a pris la parole :

« Vous venez d'adopter une résolution concernant le problème abyssin. J'ai dû lever la main en signe de protestation contre l'assassinat par la force d'un Etat millénaire ; ce fait nous rappelle comment l'Ukraine avait été occupée. Vous n'avez pas protesté alors contre cet acte, mais cela ne me donne pas aujourd'hui le droit de me taire quand je peux, à mon tour, appeler aux voix contre l'injustice accomplie envers un autre peuple. Mais je dois faire quelques réserves : l'assassinat de l'Éthiopie est, en grande partie, l'œuvre même de la S. D. N. Si cette dernière n'avait point fait au gouvernement éthiopien d'aussi vastes

promesses, le Négus aurait probablement pu arranger autrement les affaires de son pays et serait encore, à l'heure actuelle, à Addis-Abeba.

« Je dois ajouter que l'admission de l'Éthiopie au sein de la S. D. N. était déjà une faute. Non point parce que c'était un pays sauvage (il possède, en effet, une vieille culture, quoique très différente de la nôtre), mais parce que, dans cet État, trois millions de vrais Abyssins dominaient huit millions de sauvages qui, balayant de tout leur cœur les oppresseurs, ont rendu toute résistance de longue durée aux Italiens - la guérilla - impossible.

« La S. D. N. aura encore plus de difficultés à cause de l'admission dans son sein d'un État comme l'U. R. S. S., car là aussi un peuple domine les autres, mais avec cette différence que ces autres peuples ne sont pas des sauvages, mais des peuples civilisés, conscients de leur nationalité. Il suffit de citer les nations comme l'Ukraine, le Caucase, le Turkestan et leur volonté d'émancipation qui trouve son écho chez les Tartares, les Cosaques et les autres peuples opprimés. Que fera la Société des Nations quand tous ces peuples se dresseront contre leur oppresseur ?

« Dans la résolution concernant la réforme de la S. D. N. il est question de la révision des traités. En effet, la S. D. N. ne doit pas être un organisme conservateur, protégeant le bien, comme le mal, l'indépendance des nations libérées et le servage des peuples opprimés. Certes, la S. D. N. doit rendre vers la paix, mais vers une paix juste, car la paix injuste porte en elle les germes d'une guerre future. Il ne faut pas que la paix soit basée sur la domination de certains peuples sur les autres. Vous voulez renforcer l'assistance mutuelle ! Voyez d'abord, si vous pouvez réellement y arriver. Il ne faut point recommencer l'expérience éthiopienne. Pas de promesses inutiles ! La S. D. N. est indispensable en tant qu'organisme régulateur de la vie internationale, mais que l'on ne lui donne pas de but qu'elle soit incapable d'atteindre. On doit conserver la paix par des méthodes réalistes, par des accords entre les intéressés. Il faut éviter les dissolutions qui peuvent détruire entièrement la foi dans l'utilité et la réalité de la S. D. N. »

Le Président de l'Union, M. Rollin, délégué de la Belgique, a répondu à l'orateur par la réplique suivante :

« M. Choulguine a dit qu'une grande partie de la responsabilité concernant le triste sort de l'Abyssinie retombait sur la S. D. N. qui a fait trop de promesses. Il a raison ; les promesses étaient trop importantes. Et aujourd'hui, non point personnellement, mais en tant que Président, je dois dire à M. Choulguine : nous ne pouvons donner beaucoup de promesses aux peuples opprimés, mais nous pouvons affirmer que la S. D. N. s'entravera jamais leur libération. (*Applaudissements*). La S. D. N. lutte contre l'agression internationale, mais ne peut se mêler des affaires intérieures de tel ou autre pays. Si M. Choulguine considère que l'Ukraine est opprimée, le jour où l'Ukraine voudra se libérer, la S. D. N. ne l'en empêchera pas ». (*Applaudissements*).

Ces paroles de M. Rollin ont été l'objet d'une attention marquée.

Le Congrès linguistique de Varsovie.

— Varsovie, B. P. U. — Un congrès linguistique a eu lieu, le 31 mai 1936, à Varsovie, auquel ont pris part des représentants de l'Azerbaïdjan, du Caucase du Nord, de la Crimée, de la Géorgie, de l'Ingrie, de la Karthie, du Kémi, du Koshan, du Turkestan et de l'Ukraine. Parmi les invités se trouvaient également des représentants de la Ruthénie Blanche et de la Moldavie.

Le congrès a été inauguré par un discours du Président, le professeur H. Smal-Stacki, qui a évoqué les idées chères au « Cercle Prométhéen » (groupeant à Varsovie des représentants des peuples cités plus haut et dont il est également Président) en exprimant sa certitude que la libération des peuples opprimés par l'U. R. S. S. ne saurait tarder.

Une motion a été ensuite votée par le Congrès, protestant devant le monde civilisé contre les tentatives de russification systématique dirigées contre les langues de ces peuples. Le Congrès s'adresse à toutes les organisations internationales analogues, avec la prière de leur venir en aide. D'autre part, le Congrès attire l'attention de la Société des Nations sur la politique des Soviets vis-à-vis des peuples non russes de l'U. R. S. S., politique contraire aux idées humanitaires qui sont à la base du pacte de la S. D. N.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

First main paragraph of faint, illegible text.

Second main paragraph of faint, illegible text.

Third main paragraph of faint, illegible text.

Fourth main paragraph of faint, illegible text.

Fifth main paragraph of faint, illegible text.